



# EN ACTION

Vol 36 | No 3 | Mars 2023

Conseil national des 13, 14, 15 et 16 mars

REGROUPEMENT DES FIQ | [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | [fiqp.org](http://fiqp.org)



De gauche à droite : Patrick Gariépy, conseiller syndical, Patrick Guay, vice-président, Frédéric Poisson, Isabelle Boivin et Mathilde Rajotte, conseillères syndicales

## LE GRIEF COLLECTIF : UN OUTIL DE CONTESTATION DU TSO

Au cours des derniers mois, les professionnelles en soins ont été nombreuses à dénoncer les effets du TSO. Soutenues par leurs syndicats et les Fédérations, elles ont permis au public de bien comprendre le phénomène et ses conséquences.

Afin de nous attaquer plus efficacement à ce fléau, le comité intersectoriel sur le temps supplémentaire et la main-d'œuvre indépendante suggère d'adopter une nouvelle façon d'aborder la contestation des TSO. Ainsi, c'est dorénavant le dépôt de griefs collectifs qui sera favorisé pour contester la pratique systématique et abusive des employeurs d'imposer du TSO pour combler leurs besoins courants, prévus ou prévisibles.

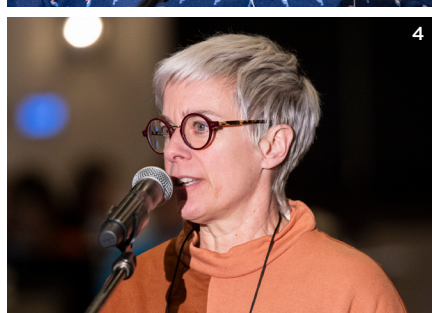
Ce type de griefs permet au syndicat d'entreprendre une action beaucoup plus collective qu'avec des griefs

individuels. Cette façon de faire est aussi ancrée dans les orientations du dernier congrès, soit de transformer l'action syndicale afin que les membres se réapproprient le rapport de force collective dans les nombreuses luttes à mener. En conséquence, les déléguées ont convenu de mettre fin à la pratique de dépôt automatique de griefs individuels dans les situations où les employeurs du réseau recourent systématiquement au TSO comme mode de gestion.

Le virage proposé n'est pas que juridique : il se veut aussi en adéquation

avec notre vision de la mobilisation. Celle-ci doit émaner du terrain et reposer sur la réalité des membres, qui est dénoncée par les équipes syndicales, elles-mêmes soutenues par la FIQ et la FIQP.

Un guide de contestation du temps supplémentaire obligatoire sera fourni aux syndicats afin d'uniformiser les dossiers qui seront défendus devant les tribunaux et d'en assurer la cohérence pour qu'enfin cesse le recours au TSO comme mode de gestion. ■



1. Alexandre Pelletier, Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardio-respiratoires du Bas-Saint-Laurent, a invité les déléguées à observer une minute de silence pour les victimes du drame d'Amqui.
2. Anusree Nath, Syndicat des professionnelles en soins de santé du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
3. Manon Lizotte, Syndicat interprofessionnel du CHU de Québec
4. Marie-Chantal Gauthier, Syndicat des professionnelles en soins de Montérégie-Centre
5. Mericia Catalina Perez Garcia, Syndicat des professionnelles en soins de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
6. Stéphanie Fortin, Syndicat des professionnelles en soins de Chaudière-Appalaches

**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

**En Action, vol. 36, n° 3, mars 2023** | Publié par le service Communication | **Tirage** : 80 000 exemplaires | **Montage graphique** : Coopérative Belvédère communication | **Photo couvert (bandeau)** : Bianca Morin Tremblay, Syndicat des professionnelles en soins du Saguenay-Lac-Saint-Jean | **Photographies** : Jessy Brown | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *En Action* » | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, remplissez le formulaire en ligne à [figsante.qc.ca](https://figsante.qc.ca) | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | [figsante.qc.ca](https://figsante.qc.ca) | [info@figsante.qc.ca](mailto:info@figsante.qc.ca)



C'est important, voire primordial, de continuer à faire bon usage de notre colère en la mettant au service de notre détermination et de notre mobilisation.

**RÉSISTANCES SYNDICALES, RÉSISTANCES FÉMINISTES**



Hasard ou signe du destin, le dernier conseil national se déroulait à quelques jours du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes. Le thème de cette journée, « Résistances féministes », ne pouvait être plus prémonitoire pour notre organisation, alors que nous sommes engagées dans une négociation pour le renouvellement de la convention collective des 80 000 professionnelles en soins que nous représentons.

Comme cette négociation s'est amorcée à la sortie de la crise pandémique, on se serait attendues à plus d'ouverture, de reconnaissance et de bienveillance à l'endroit de celles, majoritairement des femmes rappelons-le, qui ont évité l'effondrement pur et simple du réseau de la santé alors que le Québec traversait une crise sans précédent.

Eh bien non! Fidèles à eux-mêmes, François Legault et ses ministres accusent les syndicats de tous les maux et multiplient les attaques qui frisent souvent la provocation. Mais pourquoi cette attitude si paternaliste à notre endroit? Le droit de revendiquer n'est pas réservé exclusivement aux hommes!

Des détracteurs, nous en aurons tout au long de cette négociation et ils ne

viendront pas uniquement du gouvernement. On peut déjà entendre et lire, ici et là, que nous sommes inflexibles et certains pointent du doigt la supposée rigidité des conventions collectives. Pourtant, plusieurs semblent oublier un point essentiel : alors que la convention collective arrivant à échéance le 31 mars 2023 aurait dû être en vigueur au cours des trois dernières années, elle a plutôt été suspendue à coups d'arrêtés ministériels pendant de nombreux mois. C'est le gouvernement qui avait la totale mainmise sur le réseau et ses employé-e-s. Est-ce que le réseau se portait si bien que cela? Poser la question, c'est aussi y répondre. Jamais le réseau de la santé n'a été aussi fragile. Jamais il n'a atteint le point de rupture que nous atteignons aujourd'hui.

C'est donc important, voire primordial, de continuer à faire bon usage de notre colère en la mettant au service de notre détermination et de notre mobilisation. C'est parce que nous sommes convaincues du bien-fondé de nos demandes que nous y arriverons. Nous sommes engagées dans une lutte importante qui va bien au-delà des dispositions de la convention collective. En effet, s'il y a des gens qui ne l'ont pas encore compris, notre seule motivation est d'améliorer les conditions de travail de nos membres afin d'assurer des soins et des services de qualité, sécuritaires et accessibles à la population. ■

**BONNE RETRAITE !**

C'est avec beaucoup d'émotions que la présidente, Julie Bouchard, a souligné le départ à la retraite de deux employées de la Fédération. Il s'agit de Nancy Moss, conseillère syndicale au secteur Relations de travail, et de Lynda Lachance, coordonnatrice aux secteurs et services. Ces deux femmes engagées ont d'abord travaillé comme inhalothérapeute et infirmière, puis occupé des fonctions syndicales au sein de leurs établissements respectifs pendant plusieurs années avant de travailler à la FIQ et d'y terminer leur carrière professionnelle. Nous leur souhaitons une retraite pleinement méritée!



**CONDITION FÉMININE**

**Faire de la FIQ un syndicat antiraciste**



De gauche à droite : Sarahjane Pavillon, membre du comité ad hoc antiracisme, Françoise Ramel, vice-présidente, Sonia Djelidi, conseillère syndicale, Myriam Philippeaux, Monica Toro Ospina et Nagia Idel Mehdaoui, membres du comité ad hoc antiracisme

**FAIRE DE LA FIQ UN SYNDICAT ANTIRACISTE**

C'est avec une feuille de route bien chargée que le premier comité ad hoc antiracisme de l'histoire de la FIQ et de la FIQP a présenté ses travaux à la délégation. Nommé en mars 2022 suivant une résolution adoptée lors du dernier congrès, le comité témoigne d'une volonté politique de lutter contre le racisme systémique et de faire de la FIQ et de la FIQP des organisations antiracistes.

Les membres du comité ont d'abord rappelé leur mandat qui consiste à :

- Documenter et analyser la représentativité des membres racisés dans la délégation et faire des recommandations au Comité exécutif national;
- Recenser les cas de racisme ou de discrimination raciale envers les membres afin de connaître le contexte dans lequel ils se sont produits et de trouver des solutions;

- Définir des moyens d'information et d'action afin que les membres deviennent des agentes d'élimination du racisme et faire des questions raciales un axe transversal au sein des Fédérations.

C'est donc dans cette perspective que le comité a fait l'annonce d'une nouvelle mesure qui sera mise en place dans les prochains mois. En effet, sur recommandation du comité ad hoc, le Comité exécutif national a mandaté le service Informatique-Documentaire et

le secrétariat général afin qu'ils développent le mécanisme le plus efficace qui permettra de recueillir des données sociodémographiques et, ainsi, d'effectuer une analyse statistique de la participation des membres racisés et autochtones au sein des instances régulières et extraordinaires de la FIQ et de la FIQP. ■

**CONSULTATION À VENIR**

Au cours des prochaines semaines, la Fédération entreprendra une consultation de ses membres afin de dresser un premier portrait des enjeux de racisme vécus dans les milieux de travail. L'objectif n'est pas simplement de connaître l'état de la situation, mais surtout de mettre en place un plan d'action et de développer des outils de formation et de sensibilisation. Il s'agit d'une démarche difficile, mais essentielle, qui nécessitera la participation de toutes afin de pouvoir exercer un syndicalisme féministe et antiraciste.



Pierre Fortin, économiste, professeur émérite et chroniqueur à L'actualité

**LOI DE L'OFFRE ET LA DEMANDE : QUAND IL MANQUE DE PERSONNEL, IL FAUT AUGMENTER LES SALAIRES**

Alors que le budget du Québec devait être déposé quelques jours plus tard, les déléguées ont assisté à une conférence de Pierre Fortin, économiste, professeur émérite et chroniqueur à L'actualité et pu échanger avec lui.

Les femmes ont longtemps été exclues de la sphère politique et des discussions de nature économique. Mais voilà que la tendance se renverse. Elles sont de plus en plus nombreuses à poursuivre des études collégiales et universitaires – plus nombreuses que les hommes d'ailleurs. La population active s'est féminisée et le Québec se retrouve même au sommet mondial, aux côtés de la Suède et de la Suisse, quant au taux d'activité de la population féminine. Et cet apport des femmes à l'économie a eu des incidences très positives sur la

santé économique du Québec et sur la réduction des écarts encore persistants entre les femmes et les hommes.

Pendant sa conférence, monsieur Fortin s'est entre autres amusé à défaire certaines croyances actuelles. Si la pénurie de main-d'œuvre tend tranquillement à se résorber dans plusieurs secteurs d'activités, comment expliquer que les professionnelles en soins soient de plus en plus nombreuses à quitter les rangs du réseau public et que devrait faire le gouvernement?

Pour monsieur Fortin, la réponse est claire. Il est impossible d'attirer et de retenir des employé-e-s sans une importante amélioration des conditions de travail.

Suivant cette logique, pourquoi les offres du gouvernement Legault aux professionnelles en soins suivent-elles à peine la tendance du marché, alors que les autres secteurs de l'économie, eux, ne souffrent pas d'un aussi criant manque de main-d'œuvre? Poser la question, c'est se donner les meilleurs outils pour la négociation actuelle. ■

« La pression sur la demande de services publics est tellement énorme, astronomique, à l'heure actuelle, et les ressources sont limitées, que le premier mouvement à faire de la part du gouvernement, ça devrait être de cesser d'épargner. »

« Le ministre lui-même nous dit que le plus grave problème dans le secteur de la santé, c'est la pénurie de personnel. »

« Quand on a une pénurie comme ça, la loi de l'offre et la demande veut qu'on augmente leur salaire, pas seulement le salaire, mais les conditions de travail aussi. »

## NÉGOCIATION NATIONALE

## La FIQ veut accélérer la cadence, le gouvernement non!



### LA FIQ VEUT ACCÉLÉRER LA CADENCE, LE GOUVERNEMENT NON!

Un suivi des travaux du Comité de négociation a été présenté aux déléguées. Trois séances de négociation ont eu lieu depuis la fin janvier. Malgré une série de dates proposées à la partie patronale pour augmenter rapidement la fréquence des rencontres, le gouvernement semble plutôt vouloir, à ce stade-ci, étirer la négociation.

Jusqu'à maintenant, les rencontres à la table de négociation ont permis d'expliquer sommairement les demandes respectives. Malgré le refus de la FIQ de participer au forum Équipe soins du gouvernement, ce dernier est resté sur cette voie au cours des dernières semaines. Il est même allé jusqu'à envoyer une nouvelle offre par courriel le 22 février dernier!

Pour le comité, recevoir une offre de cette façon est un manque de respect envers le processus de négociation et les demandes des professionnelles en soins. Le comité a voulu avoir des précisions sur cette offre et en discuter à la table, mais la partie patronale refuse de le faire pour le moment.

Rappelons que, pour la FIQ, le forum ne permet pas l'espace nécessaire pour discuter des demandes des

professionnelles en soins et convenir de solutions rapidement applicables. Il s'agit ni plus ni moins d'une table patronale où le gouvernement veut pouvoir contrôler le déroulement des négociations et forcer les organisations syndicales à avoir des demandes communes. La FIQ est prête à négocier et à discuter des enjeux du gouvernement, mais à sa propre table de négociation.

#### ÉCHÉANCE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

La convention collective actuellement en vigueur vient à échéance le 31 mars 2023. Depuis le dépôt des demandes syndicales le 7 novembre dernier, le comité demande de prolonger les primes de rétention jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective. Au moment d'écrire cet article, la partie patronale refuse de les maintenir. La prime de 3,5 % que reçoivent les

professionnelles en soins et les primes offertes dans les centres d'activités 24/7 pour les salariées travaillant à temps complet (4 % additionnel pour le quart de soir et 2,5 % additionnel pour le quart de nuit) pourraient donc prendre fin le 30 mars prochain.

Comment le gouvernement compte-t-il retenir les professionnelles en soins sur les quarts de soir et de nuit en voulant leur imposer une baisse de salaire? La FIQ continue de faire pression sur le gouvernement pour qu'il maintienne ces primes.

La prochaine séance de négociation est prévue le 30 mars. La FIQ veut s'engager dans la vraie négociation et compte mobiliser les professionnelles en soins si le gouvernement continue de ne pas être au rendez-vous. Y'a des limites! ■



1. Nathalie Nolet, Syndicat des professionnelles en soins des Cantons-de-l'Est
2. Nancy Berthil, Syndicat des professionnelles en soins du Nord-de-l'Île-de-Montréal

Reste informée sur ta négo!  
[fiqsante.qc.ca/nego](https://fiqsante.qc.ca/nego)



Laurier Ouellet, vice-président, et Julie Ratté, conseillère syndicale

### STRUCTURE MILITANTE DE MOBILISATION : PREMIERS CONSTATS

Les déléguées ont reçu un premier bilan du projet pilote de structure militante de mobilisation depuis son adoption en juin 2022. Composée d'une représentante de chacun des syndicats affiliés à la FIQ et à la FIQP, cette structure vise le partage d'informations et d'idées, le réseautage, la formation et l'organisation de la mobilisation des professionnelles en soins.

Depuis juin dernier, un total de dix rencontres ont eu lieu. La structure peut aborder différents dossiers, mais étant donné la négociation nationale en cours, la majorité des rencontres ont porté sur le sujet. Ainsi, les prochaines rencontres traiteront principalement de la négociation, puisqu'il s'agit de la grande priorité de la Fédération. Les militantes siégeant à la structure sont notamment responsables de déployer le plan de mobilisation de la négociation nationale dans leurs syndicats respectifs.

Certains enjeux ont été mentionnés, notamment l'instabilité des

militantes présentes aux rencontres, le manque de ressources au sein des équipes syndicales locales et la nécessité que les militantes créent des ponts entre les membres et leurs structures militantes locales. Des ajustements seront apportés pour améliorer l'efficacité et le fonctionnement de la structure.

Pour les déléguées, il s'agit d'un bilan somme toute positif. Elles sont d'avis qu'il faut continuer d'investir dans cette structure importante pour rejoindre plus facilement les membres et les mobiliser. Il s'agit d'une structure en construction, mais qui sera payante au bout du

compte pour organiser, structurer et intensifier la mobilisation des professionnelles en soins partout au Québec.

Le projet pilote, d'une durée de trois ans, se terminera au congrès de juin 2025. C'est à ce moment que les conclusions seront présentées et que les déléguées pourront évaluer la pertinence de rendre cette structure permanente. ■

## SECTEUR SOCIOPOLITIQUE

# Ratios sécuritaires : pas encore de loi, mais de grandes avancées depuis 2021



De gauche à droite : Nassima Cheurfa, conseillère syndicale, Jérôme Rousseau, vice-président, Vanessa Bevilacqua, Sandra Gagné, Sara Caron-Guay, Karine Pelletier et Justine Lecomte-Rousseau, conseillères syndicales

## RATIOS SÉCURITAIRES PAS ENCORE DE LOI, MAIS DE GRANDES AVANCÉES DEPUIS 2021

Le conseil national a été l'occasion pour les déléguées d'adopter le bilan du plan d'action de la campagne ratios 2021-2023, qui visait à obtenir une loi sur les ratios sécuritaires après les élections provinciales de 2022.

Bien qu'une telle loi n'ait toujours pas été adoptée par l'Assemblée nationale, le comité intersectoriel ratios, composé de représentantes de différents secteurs et services de la FIQ, s'est réjoui d'avoir mis les ratios sécuritaires de l'avant dans l'espace public, notamment durant la dernière campagne électorale. Alors que les démarches politiques auprès de tous les partis ont permis une forte adhésion politique autour des ratios, les équipes syndicales locales ont fait vivre le plan d'action sur le terrain en organisant une foule d'activités autour des ratios.

Parmi les bons coups du plan d'action, mentionnons la diffusion de deux webinaires visant à déboulonner les mythes sur les ratios, qui ont rassemblé un millier

de participantes, en direct et en différé, ainsi que la diffusion d'une trentaine de sessions de la formation « Les ratios sécuritaires : un projet *d'advocacy* rassembleur! » dans sept régions du Québec. Le lancement du Plaidoyer sur les ratios, au printemps 2022, a aussi été un moment phare du plan, alors que douze organisations de différents horizons se sont alliées pour réclamer une loi sur les ratios, ce qui a mené à la création d'un microsite Web et à un réseautage important, notamment grâce à la production d'une infolettre.

### DEMANDE À LA TABLE DE NÉGOCIATION

Les professionnelles en soins veulent une loi sur les ratios : elles l'ont exprimé clairement lors de la consul-

tation en vue de la négociation, l'automne dernier. La demande d'adopter une loi sur les ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s fait ainsi partie intégrante des demandes défendues à la table de négociation par la FIQ.

C'est ainsi que, au cours des prochains mois, nous réclamerons une loi sur les ratios dans le cadre de la mobilisation pour la négociation. Une fois la négociation terminée, un nouveau plan d'action sera élaboré en fonction de la conjoncture. ■



D<sup>re</sup> Claudel Pétrin-Desrosiers, médecin de famille, responsable de santé planétaire à la DMFMU de l'Université de Montréal et présidente de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement

## CHANGEMENTS CLIMATIQUES : LA PLUS GRANDE MENACE À LA SANTÉ DU 21<sup>E</sup> SIÈCLE

Pour une organisation syndicale représentant 80 000 professionnelles en soins, contribuer à la lutte aux changements climatiques est intrinsèque, puisque ceux-ci ont des conséquences directes sur la santé de la population et sur les soins à prodiguer.

Au cours des prochaines décennies, nos milieux de soins seront directement affectés par les impacts des changements climatiques. Selon la D<sup>re</sup> Claudel Pétrin-Desrosiers, les plus grands bouleversements pour le personnel de la santé seront dus aux vagues de chaleur. On s'attend en effet à 20 000 décès au Québec, d'ici 2065, causés par les vagues de chaleur. Notre capacité à soigner sera donc mise à rude épreuve.

Recrudescence des maladies pulmonaires, cardiaques ou transmises par les tiques, feux de forêts et inondations dont les effets sur les populations sont dévastateurs, pollution de l'air dommageable pour les organes du corps et pour la santé neuropsychologique, allergies, stress : les impacts du réchauffement climatique sont infinis.

Malgré tout, la D<sup>re</sup> Pétrin-Desrosiers est porteuse d'un message d'espoir. Et si la lutte aux changements climatiques était la plus grande opportunité en santé du 21<sup>e</sup> siècle? Et si les professionnelles en soins avaient la capacité de jouer un rôle d'importance dans la sensibilisation de la population et des décideurs? Sans aucun doute, la confiance qu'on leur porte leur permettrait d'être des messagères idéales et de bénéficier d'une plus grande écoute de la part des décideurs publics.

Une chose est certaine, et il faut se le rappeler constamment : il ne sera jamais trop tard pour agir! Voilà pourquoi il faut continuer à pousser nos gouvernements municipal, provincial et fédéral à l'action, à miser sur la prévention, afin qu'à terme, on observe une réelle baisse de la pression sur le réseau de la santé. C'est ça agir sur les déterminants sociaux de la santé!

« Le Canada n'a pas à être contraint à un avenir où les coûts, les maladies et les décès résultant des effets des changements climatiques sur la santé seront de plus en plus élevés. Si les gouvernements accélèrent les mesures visant à renforcer les systèmes de santé et à s'attaquer aux causes fondamentales de la vulnérabilité, les risques pour la santé et les coûts liés aux changements climatiques peuvent être considérablement réduits. »

- Institut canadien pour les choix climatiques, 2021.

## PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES

UNIES.  
DÉTERMINÉES.  
MOBILISÉES.



## DES GESTES CONCRETS POUR FAIRE VIVRE LES ORIENTATIONS DU CONGRÈS

Maintenant qu'il est permis de se réunir en personne, les déléguées ont enfin pu participer en petits groupes à différents ateliers dont le contenu est intimement lié aux axes du Congrès et au renouveau syndical proposé par la FIQ. Depuis juin 2021, les travaux du comité ad hoc de la planification stratégique avaient assuré la cohésion entre les actions de l'organisation et ces grandes orientations.

Quatre ateliers ont ainsi été développés, selon les trois grands axes choisis par la FIQ pour déployer ses actions :

### FEMMES PROGRESSISTES

Les militantes étaient invitées à se familiariser avec l'exercice de la conjoncture, c'est-à-dire de faire le survol de l'actualité économique, sociale et politique. L'objectif est de les amener à mieux comprendre l'influence du contexte général et des décisions gouvernementales sur les activités syndicales et à l'expliquer à leurs membres lors des assemblées générales, par exemple.

Quelles doivent être nos priorités syndicales? Quels sont les grands

objectifs à atteindre? Qu'est-ce qui guide la prise de décisions? Pour répondre à ces questions fondamentales, les militantes ont participé à un atelier sur la manière de mettre en place un processus permanent et réalisable de détermination et de révision des orientations et des actions prioritaires du syndicat en impliquant et en suscitant l'intérêt de ses membres.

### FEMMES D'ACTION

Le renouveau syndical proposé par la FIQ repose sur le concept de « s'organiser pour gagner ». Un atelier était offert afin d'outiller les syndicats dans leur cueillette d'information auprès des membres, qui sont au cœur de la démarche,

notamment dans le cadre des conversations mobilisatrices.

### FEMMES LUTTANT CONTRE LE RACISME SYSTÉMIQUE

Savoir reconnaître ses propres biais – conscients, inconscients et de confirmation – est une première étape fondamentale pour lutter contre le racisme systémique. Les militantes étaient donc invitées à participer à différents exercices pour identifier les stéréotypes et à discuter de ceux propres au milieu de la santé. ■



De gauche à droite : Anthony Murray, conseiller syndical, Isabelle Trépanier, secrétaire générale, Johnathan Denis et Hélène Côté, conseillères syndicales

### LA VIOLENCE, ENCORE TOLÉRANCE ZÉRO

Les déléguées l'ont réaffirmé lors du conseil national de mars : la violence, c'est tolérance zéro. Les militantes ont en effet adopté une version révisée de la politique de 2014 pour lutter contre la violence, « Vers le bien-être au travail », qui leur sert de guide pour jouer un rôle actif afin que le réseau public de santé devienne un milieu de travail plus respectueux et exempt de violence pour les personnes qui y travaillent.

C'est donc sur de nouvelles bases que les déléguées ont réitéré leur engagement à lutter contre la violence. Comme actrice de changement, la Fédération doit prendre acte des changements sociaux et s'ajuster en continu afin de répondre aux réalités contemporaines en matière de violence, de harcèlement et de discrimination. C'est ainsi que, entre autres, nous souscrivons au Principe de Joyce et que nous faisons de la lutte contre le racisme une priorité de l'organisation. C'est également ainsi que nous abordons de front la discrimination basée sur les identités sexuelles et de genre.

L'objectif premier de la politique est d'agir à la racine du problème, c'est-à-dire en prévention. Il est impératif de prévenir les conflits, le harcèlement et la violence, de n'en tolérer aucune forme et de favoriser le règlement. C'est en agissant en prévention qu'il sera possible de briser l'isolement des personnes victimes.

La Fédération entend donc promouvoir des relations égalitaires, empreintes de respect et de coopération, valoriser le respect et la civilité dans toute situation liée au travail et favoriser la collaboration avec les employeurs afin d'éviter ou de faire cesser toute forme de violence par les moyens appropriés.

Le phénomène de la violence est complexe, notamment parce que règne encore aujourd'hui une forte culture du silence. C'est cette tendance que nous souhaitons renverser avec la révision de la politique.